

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 11 avril 2022 à 18h00 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Présents : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, BROUDICHOUX Serge, AUDOUIN Anne, BORDAS Christian, BORDELAIS Gérald, HUCHET Pierrette, JOCELYN Nathalie, MARTIN Frédéric, POUDRET Annie, REYGADE Aline, BOUTIN Jean-François, DUMON Alain

Procuration : TRANQUARD Jérôme à BOUTIN Jean-François

Secrétaire de séance : Anne AUDOUIN a été élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 28 février 2022.

DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire présente le compte administratif de l'année 2021

Dépenses fonctionnement : 488 660,27 €

Recettes de fonctionnement : 523 405,66 €

Excédent de l'exercice : **34 745,39 €**

Dépenses d'investissement : 395 395,00 €

Recettes d'investissement : 388 186,04 €

Déficit de l'exercice : **7 208,96 €**

Mme le Maire quitte la salle du Conseil, le doyen d'âge Monsieur DUMON Alain fait voter le Compte administratif.

Vote : 13 Voix POUR

DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion de l'année 2021 dressé par Monsieur GALICE Jean-Luc et Monsieur PATIES Rolland Trésoriers est approuvé à l'unanimité.

Vote : 14 Voix POUR

DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de clôture à affecter excédent : 246 088,45 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat comptable cumulé excédent : 77 896,77 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement

(Recette budgétaire au compte R 1068) 0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) **246 088,45 €**

Vote : 14 Voix POUR

DELIBERATION VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition de l'année 2022 des taxes directes locales :

↳ Taxe Foncière Bâti 30,16 % (taux commune : 12,70 %) + (taux départemental : 17,46 %)

↳ Taxe Foncière Non Bâti 38,10 %

Le produit fiscal attendu est de 149 579 €

Vote : 14 Voix POUR

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2022

Le Budget est présenté par Madame le Maire aux membres du Conseil Municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **801 463,45 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **253 945,77 €**.

Principales réalisations en Investissement :

- Enfouissement réseaux Route Eglise Saint Pierre
- Acquisition d'un tracteur et une épareuse
- Travaux de voirie sur diverses voies communales
- Acquisition mobilier urbain
- Plateforme à l'aire de Loisirs

Le Budget unique 2022 est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement. POUR : 14 Voix

DELIBERATION FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)

Il sera présenté l'acquisition de matériel de voirie, mobilier urbain, la création d'une plateforme à l'aire de loisirs. L'attribution à notre commune sera de 14 519 € concernant le FDAEC.

DELIBERATION TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC AU BOURG D 121

Madame le Maire présente le devis concernant les travaux d'éclairage public Route de l'Eglise Saint Pierre pour un montant 17 081,25 TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDEEG et du Syndicat d'Electrification de Saint Philippe d'Aiguilhe.

DELIBERATION AMORTISSEMENT ENFOUISSEMENT RESEAU

Le montant de 12 710,60 € est à prévoir au budget 2022 pour une durée de 10 ans.

Pour à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Prévoir la commission communication le Lundi 2 mai 2022 à 17 H 30

Séance levée à 19 H 30